



PROCES-VERBAL

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 08 avril 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,

Le huit avril,

Le Conseil municipal de la Commune d'AMBILLY dûment convoqué s'est réuni en séance à 19h00, salle de la Halle en verre, sous la présidence de M. Guillaume MATHELIER, Maire d'Ambilly.

Date de la convocation : 01/04/2021

ETAIENT PRESENTS :

Mmes et MM. MATHELIER, LE GOC, GILET (par visioconférence), DARCY, MIHOUBI, GANTIN (par visioconférence), SICLET, DORA (par visioconférence), KAYGISIZ, BAILLY (par visioconférence), VILLETTE, HADDADI, PAPEGUAY (par visioconférence), SAURON, BORGIS, SEN, TOURAINE, M. CERIMI (par visioconférence), FEARN, LEGAI-PERRET (par visioconférence), MARTIN, LIERMIER, BAUER, GROS, FERAUD, CHAUVET, EL BAKI.

ETAIENT ABSENTS :

Mme EYINGA représentée par Mme DARCY par pouvoir en date du 06 avril 2021

Mme MAURER représentée par M. MATHELIER par pouvoir en date du 08 avril 2021

Madame Bertilla LE GOC est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Très bien. Merci de votre patience à tous. Nous pouvons commencer le live. Il y aura un défi à ceux qui se sont connectés de pouvoir suivre nos tergiversations. Je rappelle juste les consignes pour ce soir. Nous avons une règle essentielle à tenir, je demande à tout le monde de porter le masque. « **propos inaudible** » de travers et pas autre chose, mais soyez attentifs à ce point. La situation n'est pas bonne actuellement dans l'agglomération et il faut donc bien l'avoir à l'esprit.

Ouverture de la séance avec désignation d'un secrétaire de séance. Bertilla ? C'est tout bon.

Nous avons l'approbation du procès-verbal du 21 janvier 2021. Avez-vous des questions ou des remarques ? J'ai oublié de faire l'appel, excusez-moi, c'est l'émotion. Je reprends.

(Monsieur le Maire procède à l'appel.)

M. le Maire.- M. PAPEGUAY est présent en visioconférence aujourd'hui. S'est-il reconnecté ? Il va le faire. Pour l'instant, il est donc absent.

Merci bien. Le *quorum* est largement atteint et nous pouvons donc procéder légitimement et légalement à nos délibérations. Mme LE GOC est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Concernant l'approbation du procès-verbal du 21 janvier 2021, avez-vous des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

Le procès-verbal du 21 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Oui, je vais le faire. M. Noël PAPEGUAY est arrivé, il est donc présent. Je te demande maintenant simplement de couper ton micro.

J'énonce les règles concernant la visioconférence d'aujourd'hui. Nous avons demandé à nouveau un soutien légal auprès de l'association des maires de Haute-Savoie. L'exécutif peut décider d'une réunion par visioconférence ou à défaut, en audioconférence. La première convocation transmise par tous moyens précise les modalités techniques. À chaque réunion à distance, il en est fait mention sur la convocation. Il en sera donc fait mention sur la convocation selon l'article 6 de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020, ce n'est pas une blague. Dans ce cas, les votes se tiennent obligatoirement en scrutin public en guise de main levée. Le plus simple, pour être sûr de ne pas se tromper, est que chaque membre, après l'annonce de son nom, exprime son vote. C'est donc ce que je ferai aujourd'hui.

La dernière fois, nous avons testé le vote à distance avec la boîte. Cela n'a pas très bien marché selon nous, après bilan, par rapport au coût et à l'efficacité. C'est pour cette raison d'ailleurs que nous avons demandé une expertise complémentaire au niveau juridique. Les règles n'étaient pas toujours bien stabilisées mais elles se font quand même, et surtout, elles n'ont pas changé depuis l'année dernière. Nous profitons donc aussi de ce passage. Je ferai sûrement une rapide « **propos inaudible** » J'ai vu quelquefois que cela allait un peu vite pour les votes. Je procéderai bien l'appel à chaque fois, pour chaque vote, en tout cas pour les membres qui sont en distance.

En cas de partage, la voix de l'exécutif est prépondérante. Cela ne pose pas de souci. Celui-ci proclame le résultat du vote, qui est inclus au procès-verbal avec le nom des votants. Le scrutin à bulletin secret, en revanche, nécessite une réunion en présentiel et n'est pas possible à organiser en visioconférence. Ce n'est pas notre cas aujourd'hui.

Nous avons un ordre du jour qui n'est pas trop chargé. Par ailleurs, ce n'est pas pour couper les débats, cela peut être un peu difficile pour les temps de parole si « **propos inaudible** ». Comme indiqué, la situation épidémique et épidémiologique reste très précaire aujourd'hui. Vous le dites, si « **propos inaudible** » – moi, je ne le suis pas – d'arriver à contenir les réunions dans des espaces clos, même si nous respectons les distances, « **propos inaudible** » les masques aussi, dans des temps qui sont un peu plus réduits. Ce sont les préconisations.

N° 2021-027 : Annualisation du temps de travail des agents des services Animation, Bibliothèque Municipale (BIMAG), restauration Scolaire et Police Municipale

Rapporteur : M. Le Maire

(Délibération n° 2021-027, annexée au procès-verbal)

M. le Maire.- Nous examinons une première délibération sur l'annualisation du temps de travail des agents des services Animation, Bibliothèque Municipale, restauration Scolaire et Police Municipale. J'avais déjà eu l'occasion de vous en parler. Je vais présenter cette délibération. Normalement, tout le monde l'a lue et je ne vais pas lire ces délibérations *in extenso*. L'idée est de pouvoir adapter le temps de travail des agents, notamment dans les services susmentionnés ici – Animation, Bibliothèque Municipale, restauration Scolaire et Police Municipale – pour s'adapter aux contraintes.

Nous commençons par le service Animation. L'annualisation du temps de travail est assez évidente. Dans le cours de l'année, durant le temps scolaire et lorsque l'école est ouverte, le service Animation travaille avec des horaires un peu plus larges. C'est moins le cas en été, à part ceux qui sont en centre de loisirs. Et encore, ce n'est pas le cas de tous les agents. L'annualisation du temps de travail est assez évidente : pendant le temps scolaire, on travaille plus ; hors du temps scolaire, on travaille moins. C'est cela, l'annualisation du temps de travail.

C'est aussi assez évident lorsqu'on parle de restauration Scolaire. C'est un peu moins évident quand il s'agit de la Bibliothèque Municipale et de la Police Municipale. Pourquoi est-ce un peu moins évident ? Parce que cela est assez directement lié aux choix politiques.

Nous pourrions tout à fait imaginer que la Bibliothèque Municipale bénéficie en été de plages horaires moins importantes, parce qu'il y a moins de monde, que ce n'est pas possible ou qu'il existe un problème de rotation au niveau des agents. Il est aussi possible d'effectuer un choix politique différent. Par exemple, je considère que, cet été, étant donné que moins d'activités sont par ailleurs organisées notamment pour les enfants et autres, la Bibliothèque Municipale, qui est soumise à ses propres règles et contraintes depuis plus d'un an maintenant, se trouve tout à fait en capacité de recevoir du public même restreint. Elle peut donc ouvrir sur des horaires plus élargis pour proposer aux habitants, et aux enfants notamment, de se joindre aux activités ou de rejoindre la bibliothèque intercommunale entre Ambilly et Gaillard.

Pour la Police Municipale qui se trouve directement sous ma responsabilité, nous le savons et ce n'est pas nouveau, la période de mai à septembre est plus difficile et un peu plus délicate. Il ne s'agit pas d'un phénomène propre à Ambilly. Un grand nombre de collégiens ne sont plus au collège et traînent donc davantage et nous avons également souvent plus de monde dans nos parcs et dans certains lieux.

Cela doit donc nous inviter et nous inciter à mettre en place des temps élargis, afin de répondre sur des jours particulièrement sollicités comme le mercredi et le vendredi, notamment dans les parcs publics, et d'accroître la surveillance. Ce n'est pas pour « fliquer » de manière systématique, mais pour assurer une surveillance et permettre de réguler et d'équilibrer. C'est comme cela, c'est la vie, c'est l'été. Les gens vivent un peu plus dehors et comme ils ne peuvent pas se rendre aujourd'hui dans d'autres lieux, vous imaginez bien que davantage de déséquilibres peuvent être constatés à cet égard. Ce n'est donc pas nouveau.

Nous avons fait intervenir beaucoup plus la Police Municipale sur le mois de mai l'année dernière, sauf qu'il n'existait pas – au-delà de l'urgence parce que nous sortions du confinement, et donc au-delà d'une décision impérative de ma part – il n'y avait pas forcément quelque chose de calé.

Aujourd'hui, cette annualisation du temps de travail a été validée par le comité technique. Je vous rappelle que le comité technique est un comité qui réunit des élus et des techniciens, des agents de la collectivité, généralement d'ailleurs sur l'ensemble des strates, que ce soit administrative, technique, service Animation aussi, ou nettoyage. Un certain nombre de corps de métiers sont représentés au sein du comité technique, dont certains sont d'ailleurs concernés par l'annualisation. L'annualisation est suivie en interne, aux ressources humaines, par un agent. Les propositions émanent des services en lien avec les décisions collectives : pour la Police Municipale en direct avec moi, sur la question de l'Animation et de la restauration Scolaire avec Mme DARCY, et sur la question de la Bibliothèque Municipale avec Jacques VILLETTE.

Hier, il a de nouveau été l'occasion d'une réflexion et d'un débat en comité technique pour que cette annualisation soit la plus légitime possible et qu'elle vous soit amenée ici en Conseil Municipal, lieu adapté pour voter cette annualisation.

Tel est le projet proposé. Je rappelle également que les heures effectives légales s'élèvent à 1 607 heures par an. Il faut donc parvenir à faire entrer ces 1 607 heures dans les plannings.

(Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- « *Le Maire peut à tout moment, pour le service de Police Municipale, modifier le planning, la durée de travail journalière ou hebdomadaire pour des raisons de sécurité, de salubrité ou de santé publique.* » Cela est tout à fait normal, mais il est bon de le rappeler. Cela fait partie des services essentiels de la collectivité qui sont directement placés sous ma responsabilité.

Avez-vous des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n° 2021-027 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Merci beaucoup.

M. le Maire.- Je laisse la parole à Mme BAILLY qui est en ligne pour une explication rapide des enjeux de la déclaration suivante.

N°2021-028 : Création d'un poste non permanent-service technique

Rapporteur : Mme BAILLY

(Délibération n°2021-028, annexée au procès-verbal)

Mme BAILLY.- Bonsoir à tous. Comme vous le savez, le service technique a recours chaque année à l'aide d'un saisonnier. Il travaille en général du mois d'octobre au mois d'avril, repart à partir du mois de mai pour revenir ensuite à l'automne. Pour l'instant, cet agent ne peut pas exercer sa deuxième profession.

Comme nous avons besoin quand même d'un agent, nous proposons, plutôt que d'effectuer un recrutement, de prolonger le contrat de notre agent, parce qu'il existe un accroissement temporaire d'activité évidemment, avec tout ce qui existe à côté.

Je vous répète le tout : la dépense est inscrite au budget bien évidemment, il s'agit d'un poste non permanent, l'agent continuera à travailler au service technique compte tenu des travaux en cours sur la commune et de l'aménagement de certaines structures.

(Mme BAILLY donne lecture de la délibération)

M. le Maire.- Merci beaucoup pour cette présentation.

Mme BAILLY.- C'était rapide, je suis désolée.

M. le Maire.- Non, c'est ce qu'il faut. C'est très bien.

Avez-vous des questions ou des remarques ? Je vous remercie. Nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération 2021-028 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Elisabeth, je te laisse à nouveau la parole.

N°2021-029 : Modification des conditions de recrutement - Poste Assistant(e) administratif(ve) de l'Administration Générale.

Rapporteur : Mme BAILLY

(Délibération n°2021-029 annexée au procès-verbal)

Mme BAILLY.- Nous en avons déjà parlé, je crois, lors du précédent Conseil : il s'avère nécessaire d'engager un assistant administratif afin de soulager les tâches de madame la DGS et du chef de cabinet, Grégory, car les tâches sont trop importantes.

La conséquence est que tout le monde se disperse un peu dans des tâches administratives, alors que des tâches politiques ou juridiques incombant à la DGS prennent

du retard. Dans le domaine administratif, il s'agit notamment des tâches de secrétariat, de réponse au téléphone, de renseignement, de planning, et autres.

(Mme BAILLY donne lecture de la délibération).

Mme BAILLY.- Nous considérons que le profil recherché doit être une personne diplômée. J'insiste particulièrement sur ce point. Dans la fiche de poste que nous avons déposée au CDG, il est précisé que le candidat doit être diplômé en droit des collectivités territoriales, requérant une technicité particulière ainsi qu'une expérience certaine du fait des missions liées au poste.

L'idée est que la personne recrutée entre directement en poste sans formation préalable, ni de la part de Mme GAUTHIER, ni de Grégory qui entraînerait une perte de temps certaine qu'elle sache faire des arrêtés, qu'elle sache faire une lettre, gérer le conseil municipal, tout ce qui doit aller à la Préfecture, etc.... C'est ce qui gênait le Conseil Municipal,

Quoiqu'il en soit, que cette personne soit fonctionnaire ou contractuelle, elle devra obligatoirement avoir travaillé dans une collectivité.

(Mme BAILLY continue la lecture de la délibération).

M. le Maire.- Très bien. Merci, Madame BAILLY. Avez-vous des questions ou des remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n° 2021-029 est adoptée à l'unanimité.

N°2021-030 : Approbation et autorisation de signature de la convention entre la Commune d'Ambilly et le Collège Jacques Prévert de Gaillard pour la mise en œuvre de mesures de responsabilisation

Rapporteur : M. Le Maire

(Délibération n°2021-030, annexée au procès-verbal)

M. le Maire.- Cela fait partie des discussions que nous avons engagées moins d'un an auparavant, notamment après la sortie du premier confinement. J'avais eu l'occasion de reprendre ces discussions en septembre, dans le cadre des réunions GPO qui réunissent les élus, la police nationale, la gendarmerie, et parfois les services sociaux, les travailleurs sociaux et l'éducation spécialisée. C'est un ensemble d'acteurs, dont le collège Jacques Prévert, le collège qui nous concerne.

Il s'agit d'un groupe sectorisé – on peut le dire de cette manière – puisqu'il concerne la commune d'Ambilly, la commune d'Etrembières et la commune de Gaillard. Le lieu opérationnel est un lieu pour le collège. C'est globalement ce lieu qui, en tout cas, a été retenu sur cette question. Cela ne concerne pas uniquement la prévention de la délinquance des mineurs et des collégiens, la convention concerne la délinquance sur l'ensemble des catégories, mais nous travaillons de concert avec le collège sur cette question.

En septembre et encore après, j'avais eu l'occasion de dire – même si cela pouvait en étonner certains – que nous avons un certain nombre de collégiens qui n'ont pas fréquenté une structure scolaire pendant presque sept mois. Cette semaine, les collégiens sont censés effectuer du travail à distance. Je ne suis pas réellement convaincu que cela

puisse se faire convenablement. Nous allons avoir trois, voire quatre semaines pour les collégiens, pendant lesquelles ils seront d'une certaine manière en vacances ou supposés effectuer du travail à la maison. Pour ceux qui ont des collégiens, cela s'annonce beaucoup plus théorique que pratique.

Les difficultés s'amoncellent donc depuis plus d'un an. Nous sommes confrontés à des jeunes qui traînent un peu plus, qui ne restent pas toujours à la maison, qui fréquentent quand même leurs copains – grand bien leur en fasse, bien évidemment – mais cela crée des effets parfois un peu difficiles à tenir. Nous pouvons gérer cela sur l'espace public, nous y parvenons et nous allons remettre les moyens notamment sur le secteur jeunesse. C'est prévu malgré toutes les contraintes. C'est aussi un problème car il faut composer avec les contraintes et ce n'est pas simple sur ces questions. Cela pose aussi beaucoup de problèmes dans les collèges eux-mêmes, ce qui a été l'objet de nos discussions. Vous n'êtes pas sans savoir, ou vous l'apprenez ce soir, que le collège Jacques Prévert connaît certains soucis de discipline comme les autres collèges de l'Agglomération. C'est donc pour nous assez difficile.

Afin de répondre en partie aux cas les plus difficiles – on ne parle pas juste de perturbations mais de cas déjà un peu plus difficiles – le travail s'est fait avec le collège Jacques Prévert pour la mise en place de mesures dites de responsabilisation. Elles constituent un entre-deux entre ne rien faire et la sanction la plus lourde. Ne rien faire, pour ceux qui n'ont rien fait, c'est très bien ; ceux qui passent entre les gouttes, tant mieux pour eux ; et pour les sanctions les plus lourdes, elles peuvent parfois aller jusqu'à l'exclusion de l'établissement. Les mesures de responsabilisation représentent un entre-deux pour lesquelles le Maire devient aussi un acteur sur le territoire, le lien avec le collège. Cela concerne le collège et la mairie. L'enfant, le jeune, peut être convoqué dans mon bureau, et des mesures de responsabilisation au sein de notre collectivité, plutôt qu'une sanction de type blâme ou exclusion, peuvent être mises en œuvre avec le chef d'établissement.

J'avais une commission urbanisme à laquelle je ne suis jamais arrivé. Je participais au conseil d'administration, au collège, au sein duquel ces mesures de responsabilisation ont été discutées. C'est un peu au cas par cas, mais l'objectif est que la commune d'Ambilly puisse recevoir des jeunes à travers ses services dans le cadre de ce dispositif. Il convient donc de signer une convention qui est soumise à l'approbation du Conseil Municipal ce soir.

(Monsieur le Maire donne lecture de la délibération)

M. le Maire.- Il s'agit d'un tout petit grain de sable dans le désert que nous devons résoudre. Cela touche généralement des jeunes qui ont déjà un peu oublié certaines étapes mais que nous pouvons récupérer, mettre devant leurs faits, et leur faire comprendre un certain nombre de choses.

Il existe une démarche éducative derrière ce dispositif, avant de passer à des sanctions disciplinaires, comme nous le disions, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou même plus loin, l'exclusion totale de l'établissement.

Avez-vous des questions ou des remarques ? Monsieur LIERMIER.

M. LIERMIER.- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Merci pour les explications que vous nous donnez parce que la délibération ne contient effectivement pas grand-chose.

Je voudrais juste rappeler que l'article 511-13 du Code de l'éducation permet effectivement à un établissement, comme le collège Jacques Prévert, d'établir une convention avec une commune – cela peut aussi être une association ou une structure –

pour prendre en charge et s'occuper d'un élève en dehors des heures de scolarité dans le cadre de cette mesure dite de responsabilisation. Cette mesure est issue des états généraux de la sécurité à l'école, qui datent d'avril 2010, ainsi que des Assises sur la prévention du harcèlement de mai 2011. Il ne s'agit donc pas d'une punition, mais d'une sanction qui évite à l'élève un renvoi de l'établissement – comme vous nous l'avez précisé – et le place plutôt dans un processus constructif comprenant une démarche de réflexion, afin qu'il puisse prendre conscience de ses actes. L'avantage est que cela évite le processus de déscolarisation et favorise cet aspect de responsabilisation.

J'ai cependant des remarques à effectuer. Présenter ici la délibération sans l'avoir expliquée pourrait apparaître comme une forme de démission de l'institution scolaire, et une décharge de ses responsabilités d'encadrement des élèves vers une collectivité publique. Comme tel n'est pas le cas, ma demande serait d'ajouter une annexe à cette convention en précisant les tâches ou les activités de solidarité qui seront demandées à l'élève dans la commune.

Pouvez-vous préciser l'accompagnement que vous mettrez en place et les moyens prévus ? Sachant que ces activités doivent se faire en dehors des heures d'école. Par ailleurs, accepteriez-vous de créer une commission jeunesse pour en parler et travailler sur les projets à destination de ces jeunes ? Considérer un élève comme un citoyen à part entière et non comme un individu à risques demande également des compétences très spécifiques d'encadrement et des professionnels qualifiés. Comment voyez-vous cela ? Je pense également que si la sanction est parfois inexorable, il est aussi nécessaire de parler de prévention et d'écouter davantage ces jeunes qui restent extrêmement vulnérables, surtout par les temps qui courent.

En préparant cette intervention, je repensais à notre réunion d'hier soir avec M. Grégory VAILLANT, M. MIHOUBI et M. VALLEJO dont l'objectif est de présenter un projet de skate-park avec ma collègue Sandrine CHAUVET. Nous avons eu des échanges quant aux besoins des jeunes sur ce sujet. Ce type de projet – je fais une parenthèse – s'adresse particulièrement aux jeunes. Il leur propose des aménagements adaptés, un espace vecteur de lien social, un espace de vie intergénérationnel. Je crois en cela et nous croyons en cela. C'est un exemple d'activité à promouvoir, elle demande de faire preuve de valeurs comme l'humilité, la persévérance, la notion de partage et d'entraide. Bien sûr, cela ne règlera pas tous les problèmes des jeunes à l'école, mais cela contribuera au lien social nécessaire dont nous avons tous besoin.

Pour terminer, je tiens à préciser que cela ne nous empêchera pas de voter bien sûr favorablement à cette résolution. Merci de votre attention.

M. le Maire.- Très bien, merci beaucoup. Avez-vous d'autres questions ou remarques ? Monsieur MIHOUBI.

M. MIHOUBI.- Je souhaite revenir sur l'intervention de M. LIERMIER. Il est vrai que nous avons eu une discussion « **propus inaudible** » Il existe un point commun avec la nôtre aussi, ce sont les jeunes. Aujourd'hui, vous indiquez que le skate-park est un lieu fédérateur et de rassemblement. Je le conçois, mais nous avons aussi le gymnase, le stade, et un certain nombre d'autres lieux. Cela n'empêche pas les jeunes, scolarisés ou non, de partir un peu « en cacahuète » « **propus inaudible** » Je pense que d'autres actions sont encore à envisager et à travailler avec des éducateurs spécialisés. À la mairie, nous avons des personnes qui ont le BP JEPS, qui ont l'habitude de travailler avec des jeunes, il faut donc peut-être renforcer ce domaine.

Ensuite, avec la mairie, pourquoi ne pas aussi travailler avec les services techniques car ces personnes ont souvent décroché au niveau de la scolarité. Peut-être ne

réussissent-ils pas bien ou ne se sentent-ils pas à l'aise à l'école, dans les cours, dans les concepts scolaires qui existent ; peut-être ont-ils envie de faire d'autres choses. Pourquoi ne pas travailler avec les secteurs à notre disposition ? Je ne parle pas de l'administration, mais plus des secteurs techniques qui font intervenir le domaine manuel. Je pense qu'il s'agit d'un aspect à développer.

Dans tous les cas, je vous rejoins sur l'idée de faire intervenir des éducateurs. Dans un premier temps, cela pourrait « **propos inaudible** ». Cela serait plus intéressant que de rajouter des choses, travailler sur ces aspects pourrait être pertinent.

M. le Maire.- Très bien. Avez-vous d'autres questions ou d'autres remarques ?

Je vous réponds, Monsieur LIERMIER. La jeunesse est le cœur de notre politique depuis que je suis maire. Nous y avons consacré des moyens considérables, le budget a été multiplié par six durant les premières années de mandat. Le secteur enfance fonctionne très bien malgré les contraintes. Le secteur jeunesse a très bien marché, et il a subi des difficultés, notamment en matière de recrutements très difficiles à effectuer. L'objectif de cette année, qui est d'ailleurs inscrit dans les perspectives budgétaires, est de recruter dans le secteur jeunesse pour redémarrer ce secteur. Quand je dis : « redémarrer », c'est parce que cela devait être réalisé avant l'arrivée du Covid et cela n'a pas pu avoir lieu.

Lorsque nous évoquons le secteur jeunesse, il est important de séparer le domaine de l'enfance, où nous possédons une offre qui est non seulement tout à fait valable mais en plus de cela qui est très appréciée, de celui de la jeunesse. Je parle ici des 12 à 15 ans qui se trouveront davantage en difficulté. Attention : ils ne sont pas abandonnés dans la nature. Nous avons les clubs sportifs que nous soutenons très largement. Le club de football est soutenu dans son projet jeunesse, ainsi que le club d'athlétisme. L'ensemble des clubs qui travaillent avec nous sont soutenus et notamment financièrement parce qu'ils ont un projet à l'égard de la jeunesse. Ils sont accompagnants de notre débat.

Il existe aussi la prévention spécialisée sauf que nous ne sommes pas contents de ce qui se fait aujourd'hui, parce qu'elle intervient peu sur notre commune. Elle a été bien plus présente à certains moments mais nous n'avons plus de poids en la matière pour une raison simple, c'est que nous ne payons plus. Le département supporte l'ensemble des charges liées à la prévention spécialisée. Il n'existe donc plus véritablement d'actions alors qu'à certains moments, nous en comptons un grand nombre ainsi que des actions croisées entre les éducateurs spécialisés – c'est un métier très particulier – et nos animateurs, notamment du BP JEPS, qui sont très bien formés, mais qui ne sont pas des éducateurs spécialisés.

Je suis donc tout à fait d'accord avec vous. Les recrutements doivent d'ailleurs être en cours. Un recrutement sera posé. Il a été discuté hier en comité technique pour remplacer une « **propos inaudible** », quelqu'un de chez nous, qui est partie dans une autre collectivité. Il sera réalisé dans le cadre d'une réorientation de la cohésion sociale à travers cet axe très particulier de la jeunesse.

Aujourd'hui, il s'agit de ma plus grande peur mais également de mon intérêt le plus important. Je pense que je suis entré en politique pour aller dans le sens de la jeunesse et il faut que cela réussisse, parce que je ne sortirai jamais. Je partirai cependant le moment venu, ne vous inquiétez pas les uns et les autres, mais je ne sortirai pas en tout cas en ayant sur la conscience une responsabilité que je ne voudrai pas endosser parce que nous n'aurions pas fait ce qu'il fallait pour cette jeunesse.

Malgré tout, il faut considérer les contraintes qui sont aujourd'hui très difficiles au niveau sanitaire pour eux. Cette classe d'âge ne peut quasiment rien faire. Même dans le

secteur de l'enfance, nous avons dû abandonner nos stages à l'extérieur. C'est une situation horrible, même pour les plus jeunes, les 10 ans. Nous sommes quand même dans une situation qui continuera à démembrer un peu tout cela. Il est possible de travailler sur des petits groupes et d'obtenir beaucoup de qualité, mais il sera difficile de dire : « On prend le bus et on part faire un stage de 15 jours à la montagne ». Ce n'est pas possible ou selon des contraintes qui sont aujourd'hui impossibles, puisque nous ne pouvons pas dépasser deux mètres. Elles seront encore très difficiles cet été. Il est donc nécessaire de l'avoir en tête.

Je le dis aussi parce que je suis moi-même éducateur, pas spécialisé mais diplômé en football. J'ai œuvré pendant six ans pour le club d'Ambilly et quatre ans de l'autre côté de la frontière. Je suis aujourd'hui redevenu éducateur pour le club d'athlétisme. Nous sommes *borderline* sur les contraintes. Il n'est pas impossible que pour les enfants, même pour les plus petits – les ados c'est déjà un peu « mort » – nous soyons obligés de refermer. On est juste, juste. La prochaine étape, c'est : on referme tout. Je vous rappelle que les écoles ont été refermées. Pour l'instant, les clubs sportifs peuvent encore ouvrir avec des contraintes très particulières, mais nous sommes vraiment au bout du bout. Si la semaine prochaine, aucune réelle amélioration n'est constatée, je pense que nous passerons à une deuxième étape et qu'elle sera désastreuse pour les uns et les autres.

Concernant votre propos en préambule, Monsieur LIERMIER, au sujet de la démission de l'institution scolaire. Alors, ce n'est pas ce que vous avez dit.

M. LIERMIER.- Non, c'est la manière dont cela était présenté.

M. le Maire.- Mais vous avez ensuite repris en disant « Cela aurait pu », à la suite de ma présentation précédente. Évidemment, ce n'est pas ce que vous avez dit.

Je suis très attentif à cet aspect, bien évidemment. Ici, ce n'est pas le cas. Il s'agit véritablement d'un travail de concert avec le collège, que nous essayons de développer de plus en plus. Ce n'est pas évident. Le collège de Gaillard, par exemple, fonctionne très bien avec la commune de Gaillard. Ils ont des intérêts territoriaux très forts entre eux et peuvent donc mettre en place de nombreuses politiques. Nous, ce sont nos enfants d'Ambilly. Nous ne sommes pas territorialement directement impliqués, ce n'est pas notre commune sur le territoire. Dès qu'un problème survient au collège de Gaillard, il agit. C'est normal. Il y va, ils sont en contact direct. Nous, c'est parfois plus difficile.

Nous le faisons cependant au mieux, nous avançons. J'ai insisté pour siéger au conseil d'administration du collège, ce qui n'était pas le cas avant. Cela représente des heures en plus mais elles sont importantes, notamment pour avancer sur des conventions comme celle-ci. Cette convention n'est pas la panacée mais un dispositif parmi beaucoup d'autres. Il faut le prendre, il est important. Il permet de mettre en face les acteurs et de dire aux jeunes : « Nous sommes là. On te suit, on te regarde, on t'observe. Mais nous croyons aussi en toi ».

C'est ce que vous avez dit aussi. Je ne supporte pas – et c'est quand même une tendance qu'on peut avoir en étant adulte – de considérer que quatre jeunes sur un banc, c'est déjà un peu suspect. Encore plus avec le Covid-19. Non, les jeunes ne sont pas tous des délinquants. Et s'ils font des « conneries », nous en avons peut-être tous fait aussi. Il faut considérer un seuil entre ce qui est tolérable, et ce qui est parfaitement intolérable, et ce qu'il peut exister entre les deux. Cet âge-là est aussi formateur, même si nous savons qu'il est délicat et difficile. Pour moi, un jeune est avant tout un citoyen en devenir. Il est déjà un citoyen sur plusieurs aspects qu'il pourrait choisir lui-même. Il est donc nécessaire d'avancer aussi sur ces questions et pensez bien que j'y suis totalement attentif.

Sur votre demande de « préciser l'accompagnement ». Je ne peux pas le faire ici pour une raison simple, c'est qu'il s'agit de cas par cas. Cela dépend de ce que chaque

jeune a fait de bien ou de mal. Cela peut être, par exemple, une dégradation d'ailleurs je sais que ces temps-ci, on a eu un peu de dégradations, et on pourra partir sur une mesure d'accompagnement qui soit plutôt construire, réparer à côté des services techniques, repeindre des choses, donc une volonté de faire comprendre. Il peut être question de problèmes de comportement, et à ce moment-là, on partirait sur autre chose. Nous pouvons aussi choisir de faire travailler un jeune sur des procédures administratives, pour qu'il comprenne comment les choses sont construites parce qu'il a du mal à rester en place. Puis le faire travailler sur l'écriture et sur son expression d'une manière différente. C'est assez large mais le but est de mettre en place des procédures d'accompagnement concertées entre le collège, la nature de sa difficulté, et notre commune.

Enfin, pour vous répondre complètement, je ne suis pas du tout opposé, bien au contraire, à la mise en place d'un groupe de travail – ou d'une commission, on peut voir cela – sur la jeunesse. Je veux juste, dans cet intervalle, être à peu près sûr – et vous me permettez au moins ce petit délai – d'avoir réussi à restructurer en partie ce que je dois structurer en interne. Partir sur une commission qui propose de nombreuses idées serait bien ; ne pas être capable d'être certain que cela fonctionne au niveau organisationnel serait un peu compliqué. Nous serions très rapidement frustrés, et nous aurions l'impression, vous et moi, que les choses n'avancent pas.

J'ai demandé au service RH d'aller très vite sur la structuration du service jeunesse, sur le recrutement qui l'accompagne, et sur ce que j'appelle – je déteste le terme en anglais, et en plus j'ai du mal à le prononcer – une « *task force* », une sorte de groupe d'élite. Je considère que, quand on a parlé de la jeunesse et notamment à des périodes particulières de l'année, cela ne concerne pas uniquement ceux qui s'occupent de la jeunesse, mais un grand nombre de personnes dans nos services, qui peuvent constituer des relais nécessaires dans ce domaine. Cela peut être dans le sport ou au service espaces verts. Il est possible de travailler avec la jeunesse sur ces questions et de déterminer sur cette période que j'appelle toujours un peu dangereuse, de mai à septembre... J'utilise le terme « dangereuse » avec tous les guillemets du monde. C'est la période toujours un peu délicate pour l'équilibre d'une commune. Vous avez des rassemblements, il fait beau, il fait chaud, vous avez des barbecues sauvages, du skateboard sauvage sur les structures etc... Il est donc nécessaire d'avoir un groupe qui peut réagir très vite.

S'il existe une chose qui est essentielle et qui caractérise aussi la jeunesse d'aujourd'hui, beaucoup plus que nous quand nous étions jeunes – je prends la délicatesse de ne pas diviser les uns et les autres, parce que nous avons encore de grandes différences sur ce sujet – c'est leur capacité d'organisation à vitesse éclair.

(Monsieur le Maire désigne un téléphone portable).

Avec ceci, ils peuvent tout faire en moins de cinq minutes : se réunir à tel endroit, commander la pizza qu'il faut, le kebab qu'il faut, avoir une communication pour un « **propos inaudible** » et pour d'autres produits moins agréables aussi, mais aussi pour inviter leur copine ou autre.

Et ils vont à une vitesse folle. Et pendant ce temps, que se passe-t-il ? Nous, en tant qu'adultes, dans les groupes, nous faisons un *doodle* : « est ce que nous pouvons la semaine prochaine ? » « Non, cela va être compliqué ». Le temps que nous faisons cela, ils ont déjà changé de crèmerie. Il est donc impératif que nous soyons toujours en interface et en rapidité avec cette jeunesse.

Il y a trois semaines, nous avons rencontré quelques difficultés au parc. Je m'y suis rendu tous les jours. Moi-même, tout seul. Et un peu avec les services. Tous les jours. « Pourquoi vous êtes là ? », « Qu'est-ce que vous faites ? », « Rangez votre truc », « Pourquoi le truc est par terre ? » J'ai mis la pression. Vous avez pu voir aussi qu'un

dispositif existe un peu autour du parc. Pas tant à cause d'eux forcément, mais pour que les scooters n'entrent pas. Là aussi, je ne sais pas si vous avez remarqué, nous constatons un peu plus de livraison Uber Deliveroo Il fallait donc un peu calmer le jeu et c'est ce qui a été fait. Mais derrière, nous ne pouvons pas faire du tout sécuritaire. Il est nécessaire d'apporter une réponse sociale, directe et il faut aller au contact de ces jeunes. Moi, je n'ai pas peur. Ils sont cinq, six, sept, je n'ai pas peur. Il faut y aller. Ce ne sont pas des délinquants, mais avant tout des jeunes qui sont aujourd'hui en grande difficulté.

Et que nous disent-ils en premier ? Tous ? « Monsieur le Maire, c'est bien sympa ce que vous dites, mais on 's'emmerde'. » Quelle réponse puis-je leur apporter ? Cela sera tout notre enjeu. Il n'est pas possible de rouvrir les bars, les kebabs, les pizzérias, ou la frontière pour qu'ils aillent au bord du lac avec leurs copains.

Actuellement, la frontière n'est pas trop fermée et ils iront peut-être bientôt, il fait un peu meilleur. Je ne pourrai pas leur dire : « Pas de problème, vous pouvez rester jusqu'à 20 h, 21 h au parc ». C'est tout cela qui est en jeu. Nous avons une réponse, mais elle sera aussi limitée dans le temps et dans nos moyens.

Voici pour cette réponse très complète, parce qu'il me semble qu'il s'agit d'un sujet majeur. J'ai eu l'occasion de l'aborder à plusieurs reprises au sein de la majorité. Nous avons tous convenu qu'il fallait consacrer des moyens à cela, et que j'étais prêt à le faire au niveau budgétaire. Et pas en fermant les yeux, mais en les ouvrant bien grands et en étant parfaitement lucide sur la situation, que nous aurons du mal à gérer et qui risque de nous exploser à la figure tous autant que nous sommes, « **propos inaudible** » dans les années qui arrivent.

M. LIERMIER.- Je précise un point. Je sais que M. MIHOUBI est passionné de sport mais il peut exister au niveau de Gaillard des sanctions prises à l'encontre d'un élève qui tient des propos racistes. Ce n'est pas avec le football que nous réglerons le problème. Nous avons vraiment besoin de professionnels qui savent traiter ce type de comportements et aider les jeunes par cette responsabilisation.

Ce n'est pas seulement le sport. Je pense que nous avons vraiment besoin d'une structure « **propos inaudible** » des questions par rapport aux moyens que vous souhaitez mettre en place. Évidemment, il est possible de demander l'intervention de la LICRA, mais nous rencontrerons ce type de difficultés et il peut exister ce type de sanction pour un jeune.

M. le Maire. - Nous les avons très largement au niveau de l'enfance, on y arrive bien mais il est vrai qu'au niveau de la jeunesse... Un travail est réalisé au travers du collège sur ces questions, sur la non-discrimination, etc. Il existe un vrai travail de fond. La période est aussi un petit peu plus compliquée à cet égard. Les théories complotistes, les « *fake news* », c'est pareil. C'est facile de tout savoir et de ne rien connaître. Merci, très bien. Nous allons donc procéder au vote.

Merci pour ce débat. Je pense qu'au-delà des effets et des intentions que nous voulons avoir sur ce thème, il est nécessaire de les transformer en actes. Mon équipe a travaillé sur ce sujet et pour information, je rencontre la semaine prochaine le service RH et le service cohésion sociale pour aller très vite maintenant sur ces questions et les structurer. Je pense qu'au prochain Conseil Municipal, je vous présenterai la structuration de ce service et les options.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°2021-030 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire. - Je pourrai donc signer cette convention la semaine prochaine.

N°2021-031 : Aides aux acteurs économiques et aux associations impactés par la crise sanitaire occupant des biens du patrimoine communal.

Rapporteur : Monsieur le Maire

(Délibération n°2021-031 annexée au procès-verbal)

M. le Maire.- Nous avons déjà voté une délibération semblable à celle-ci. Avec ce qui se passe actuellement, nous sommes simplement dans l'obligation de renouveler cette aide. Il s'agit bien d'une aide car nous ne demandons pas de paiement.

(Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Cela pourra être prolongé s'il y a lieu. Il faut toujours garder des *timings* assez restreints parce qu'il s'agit de mesures d'exception. Il vaut mieux les renouveler que d'avoir des *timings* trop longs.

L'association l'Atelier au Cube dont la redevance du local qu'elle occupe au 11 rue Victor Hugo a déménagé, puisqu'elle se situait auparavant rue Ernest Renan, aux Négociants.

L'association Bulles de rêve, dont la redevance du local qu'elle occupe au 27 rue Jean Jaurès, sera suspendue pour la période d'avril 2021. Son activité de garde d'enfants n'est pas suspendue mais est limitée à dix enfants pour trois semaines à compter du 5 avril 2021.

Nous serons peut-être contraints de renouveler cette disposition. Vous avez constaté une grande tergiversation s'agissant des assistantes maternelles – et assistants maternels, cela peut aussi être au masculin – l'État les laissant un peu dans la difficulté jusqu'à ce qu'il décide vendredi après-midi que les assistantes maternelles pouvaient recevoir des enfants. Mais avec la contrainte notamment « **propos inaudible** » du nombre d'enfants.

Nous passons donc de 16 enfants, je crois, à dix possible au maximum. Ce n'est donc pas sans poser de problèmes. D'autant plus que certains parents étant en télétravail, ils trouvent finalement d'autres moyens ou gardent leurs enfants en bas âge aussi. La structure rencontrera quelques difficultés au niveau financier.

Avez-vous des questions ou des remarques ? Pas de questions, pas de remarques. Nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La décision n° 2021-031 est adoptée à l'unanimité.

N°2021-032 – Approbation du budget primitif 2021

Rapporteur : M. Le Maire

(Délibération n°2021-032 annexée au procès-verbal)

M. le Maire.- Nous allons maintenant passer à un grand moment qui s'appelle le vote du budget primitif 2021. Vous avez reçu l'ensemble des documents. Vous avez eu l'occasion, pour ceux qui étaient en commission Finances d'en discuter au moins à deux reprises, et dans les groupes respectifs, que ce soit majorité ou opposition, et de vous faire votre avis sur ce qui a été délivré.

Je commence par la section de fonctionnement.

(Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération).

M. le Maire.- Nous avons un certain nombre de charges et cotisations qui sont un peu plus importantes chaque année. L'année prochaine, par exemple, j'aurai peut-être à vous faire accepter la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire.

Ce n'est jamais neutre au niveau du budget, mais cela améliore tout de même la situation des travailleurs et des agents qui reçoivent un bas salaire chez nous. Nous disons cela parce que nous voulons garder et conserver. Un agent qui travaille aujourd'hui au service Animation, pourquoi reste-t-il ? Parce qu'il aime son métier, mais cela peut devenir difficile au niveau du salaire dans notre région. Nous sommes cependant tenus de conserver des grilles indiciaires que nous ne pouvons pas dépasser.

Vous avez donc un budget lié au personnel qui ne dépasse pas les 50 %. Il est à 49,5 % du montant total des dépenses de fonctionnement, et ce, sur un budget plus important.

Si nous adoptons un raisonnement par l'absurde, et si nous voulions diminuer le budget, il faudrait m'indiquer les endroits où il faudrait « tailler ». Cela devient plutôt délicat. J'ai l'impression et je suis convaincu qu'aujourd'hui dans la collectivité, chacun a sa place à part entière. Nous pouvons le constater dans les moments un peu délicats comme actuellement. Dès que l'on commence à avoir un peu de personnel en moins, cela devient difficile. Ce n'est pas non plus le palais de Versailles, aucun emploi n'est en trop. Ce sont des personnes qui travaillent avec leur âme, avec leur façon de faire, pas du tout au-delà de ce que l'on attend d'eux, mais pas en deçà non plus.

Les dépenses ont été calculées au plus juste, ce qui a permis, cette année, de dégager une ligne de « dépenses imprévues ». Vous la voyez sur le budget. Cette ligne s'élève à 137 900 euros. Elle a été présentée de manière inférieure en commission Finances et elle a été rajustée parce que nous avons eu d'autres équilibres, non substantiels par rapport à ce qui a été discuté en commission Finances. Il est vraiment question d'ajustements à la marge, mais cela nous a permis de mettre davantage dans les dépenses imprévues, puisque nous disposons d'un peu plus de recettes prévues.

Les ressources n'ont pas chuté de façon très significative malgré l'impact négatif de la crise. Nos ressources sont non seulement stabilisées, mais même augmentées dans certains secteurs.

La municipalité choisit cette année encore de ne pas augmenter les taxes locales. Les taux appliqués seront identiques à ceux de 2020. Je rappelle toujours, parce que c'est une vieille antienne de le rappeler, que je suis le seul maire de cette agglomération à ne jamais avoir augmenté les impôts locaux depuis que je suis au pouvoir. Un maire de gauche, je le dis toujours avec un peu d'ironie : « c'est quand même pas mal ».

Les amortissements impactent significativement la section, mais reflètent la dynamique d'investissement de la commune ces dernières années. Vous connaissez, et vous savez je l'espère, comment fonctionne le mécanisme des amortissements. C'est un

peu le piège : plus vous investissez, plus vous avez une somme qui pèse sur votre budget de fonctionnement en dépenses et amortissements. D'un autre côté, si une somme de 600 000, 700 000 ou 800 000 euros arrive en recettes supplémentaires, dans un budget que nous voterons ce soir en sur équilibre en investissements, nous avons tendance à dire que les amortissements ne nous servent pas à grand-chose « **propos inaudible** » dynamique, eu égard à l'investissement « **propos inaudible** ». Nous avons pu observer que la commune avait très largement investi, notamment dans la mobilité, les espaces publics et les rues. Les espaces sites propres et la voie verte en font partie.

Je vous présente ensuite la section d'investissement. Si vous le voulez bien, nous allons procéder de cette manière pour que ce soit peut-être plus lisible. Avez-vous des questions sur la section de fonctionnement ? Nous allons peut-être procéder par étapes car les logiques ne sont pas les mêmes entre fonctionnement et investissement.

M. FERAUD.- Il ne s'agit pas d'une question mais d'une remarque. Bonsoir à tous. Effectivement, nous avons constaté que « **propos inaudible** » est en augmentation à peu près 7% par rapport à l'exercice précédent, c'est à peu près « **propos inaudible** ». Ce n'est pas uniquement imputable aux charges de personnel, il existe d'autres raisons. Nous en avons discuté lors de la commission Finances, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que cette augmentation apparaît conséquente. Elle n'a évidemment pas vocation à perdurer sur les exercices « **propos inaudible** », cela deviendrait ingérable au niveau de la section de fonctionnement, étant donné les dépenses que cela occasionnerait sans forcément avoir les ressources en accord de l'autre côté. Nous mettons donc un point d'alerte.

D'autre part, concernant les charges de personnel qui sont contenues dans votre exposé en deçà de 50 %, il existe aussi un jeu d'écriture. On reverse un « **propos inaudible** » au niveau des dépenses, ce qui mécaniquement fait gonfler la note ainsi que les dépenses imprévues que vous avez aussi provisionnées et budgétées. Dès lors, effectivement, l'enveloppe grossit et la part du personnel diminue. Sachant que dans les exercices précédents, la part de personnel était bien au-delà de 50 %. Nous voudrions simplement mentionner ces deux points afin d'attirer votre attention.

M. le Maire.- Très bien. Une fois que vous avez dit cela, nous sommes d'accord. D'ailleurs, je ne vous l'ai pas caché. Je vous ai dit que le budget avait augmenté.

Effectivement, vous avez raison. En valeur relative, au-delà de la valeur absolue, le pourcentage attribué aux frais de personnel a été moins élevé. Ces derniers demeurent en dessous de la barre des 50 %. Pour le reste, vous avez raison. Le mécanisme fait que nous avons des recettes supplémentaires cette année. Ces recettes supplémentaires ne sont pas venues de nulle part, nous sommes allés les chercher et nous les avons fait rentrer dans le budget. Elles sont issues aussi de combats politiques.

Nous sommes attentifs. Je vous remercie de vos points d'alerte, mais je les effectue moi-même. La gestion d'un budget depuis 13 ans, c'est pour moi des points d'alerte qui ont été bien plus douloureux que ceux relevés ce soir. Il s'agissait de points d'alerte avec la zone rouge, avec la très gentille invitation des Finances publiques pendant trois ou quatre années consécutives qui a fait disparaître l'autofinancement. Nous n'avions plus d'argent et nous ne pouvions plus rien faire. Ces points d'alerte je les prends avec – pas une certaine légèreté – mais en tout cas avec beaucoup de décontraction.

Pour autant, l'année prochaine – je l'espère en tout cas – les Communaux d'Ambilly commenceront à rentrer en rente de superficie. Cela devrait nous permettre d'équilibrer à peu près ce que nous avons fait rentrer cette année de manière plus exceptionnelle, et tel était bien l'objectif.

« Gouverner, c'est prévoir », comme dit le dicton. Je ne sais même pas s'il s'agit d'un grand penseur de l'Antiquité, mais nous n'allons pas lui attribuer cela. Il est certain que l'établissement d'un budget se prévoit. Et quand on réalise un budget comme celui-ci, je suis plutôt satisfait. J'avais un peu peur cette année des difficultés que nous aurions pu rencontrer, ne serait-ce que celles liées à la crise. Je suis donc plutôt satisfait. Mais chaque année, les rounds budgétaires, les différentes commissions et le travail que nous menons avec le service, je ne dis pas que je n'en dors pas, mais en tout cas, nous y sommes attentifs. Je ne crois pas que vous ayez dit le contraire et les points d'alerte que vous formulez sont des alertes que je surveille depuis 13 ans. Ils me font plus ou moins bien dormir, mais cette année, je les considère avec un peu plus de décontraction.

Avez-vous d'autres questions ou d'autres remarques ? Pas de questions, pas de remarques.

Nous poursuivons avec la présentation de la section investissement.

Elle est un peu différente dans son fonctionnement, même intellectuellement. Cette année, nous avons décidé et obtenu la possibilité de voter cette section investissement en sur équilibre. Il s'agit de deux nouveautés. D'un côté, nous provisionnons un peu plus, avec des dépenses imprévues, c'est une provision à hauteur de 137 000 euros, et de l'autre côté, en section d'investissement, double bizarrerie de cet exercice budgétaire, nous faisons exercice d'un sur équilibre. Celui-ci a été accepté par la trésorerie. Nous enregistrons un gros solde d'exécution d'investissements reportés.

Lui non plus ne provient pas de nulle part. L'année dernière, nous avons un taux de réalisation très faible, de 30 % si ma mémoire est bonne. Cette année, l'exercice est fait de manière à ce que les investissements que nous posons au budget soient, de la façon la plus optimale, réalisés sur cet exercice budgétaire. Je ne vise pas les 100 %. Il peut survenir des imprévus, des difficultés ou des lenteurs, de type administratif, technique, ou dues à la crise, etc. Mais si nous arrivons à 60 % ou 70 % de réalisations budgétaires, je serais un maire très heureux parce que nous aurons mis largement une pierre à l'édifice.

Certaines choses se retrouvent parfois à cheval sur les exercices budgétaires. Il est possible de commencer les études, de ne pas avoir tout à fait commencé ce qu'il fallait et c'est reporté. L'important est que les opérations soient bien matérialisées, et qu'elles débutent parce que c'est l'objectif politique. C'est l'ambition que nous nous sommes assignés cette année.

Je l'ai dit, dans la presse, au Conseil Municipal à de nombreuses reprises, à ma majorité : nous devons évoluer d'une gestion de crise, même si nous l'avons encore, à une gestion de projets. Ce n'est pas simple, je vous le garantis, notamment parce que je dois être un peu au four et au moulin, mais nous y parvenons. Les groupes de travail accomplissent leur travail et nous disposons aujourd'hui davantage de visibilité et de lisibilité sur ce qu'il est possible d'intégrer ou non.

Nous avons par exemple eu un débat concernant l'achat de la maison Pictet. Je l'ai fait sortir. Je pensais que nous allions l'acheter cette année parce qu'il semblait exister certains indicateurs. La maison Pictet devait potentiellement abriter la maison de santé pendant un certain temps. Nous pourrions l'acheter cette année, mais ce n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes et notamment administratifs. Le centre de consultation du CHAL resterait à cet endroit et nous serions obligés de conventionner, d'avoir des rounds juridiques, donc ce n'est pas simple.

Cette année, parce que je souhaite placer un marqueur politique important, et pour le CHAL nous l'avons dit en conseil de surveillance la semaine dernière, nous signerons vraisemblablement une promesse d'achat et de l'autre côté, une promesse de vente. Cela nous engagera quelque peu sur des frais notariés, mais pas sur l'investissement cette année pour la maison Pictet. Normalement, le centre de consultations devrait partir fin 2022, voire début 2023. Si nous l'achetions, nous pourrions devoir mettre en place des conventionnements, des loyers, présenter des délibérations en Conseil pour décider de fixer à zéro ou à un euro l'occupation. Ce sujet est complexe et peut soulever des questions d'assurance. Nous préférons bien matérialiser les choses et aller dans le bon sens. C'est pour cette raison aussi que le sur équilibre est un peu plus important.

Vous disposez de l'ensemble des dépenses posées. Je vois dans ces dépenses un caractère de réalisation assez fort. Nous essayons d'avoir une vision comptable beaucoup plus réaliste et sincère. L'année dernière, je ne sais pas si nous pouvons vraiment parler de sincérité, il demeurerait une part d'affichage. Peut-être n'étions-nous pas bien au fait des choses sur certains sujets. Je voulais que cela avance politiquement, mais il n'était pas certain que cela soit possible. Ensuite est venue s'ajouter la crise, nous ne savons donc pas si cela aurait pu avancer ou non. Cette année, l'exercice a été beaucoup plus clair, ainsi que le travail de notre service Finances qui est maintenant beaucoup plus fin avec l'arrivée de Brigitte SCHEITZA. C'est aussi beaucoup plus facile dans cet exercice.

Vous constatez que les prévisions en dépenses restent assez soutenues, ce qui permet de faire face aux engagements financiers de la commune, notamment dans le cadre de la politique foncière. La politique foncière, je vous le rappelle, on construit la ville sur la ville. On améliore le cadre de vie des ambillyens en se permettant de créer de nouveaux espaces. La maison Capolo qui se situe juste ici sera bientôt détruite. Il sera prévu le passage du réseau de chaleur. Comme nous l'avons promis, pas vraiment une voie verte, mais une percée verte qui permettra de rejoindre la Rue des Écoles au Clos Babuty, et d'améliorer ce que nous avons inscrit dans notre programme, de l'incarner directement. Si vous regardez la maison Capolo, elle n'est pas gratuite malgré tout. Une partie est déjà payée, mais nous avons des suppléments.

Cela permet aussi des travaux de rénovation sur les bâtiments publics et les édifices avec des travaux de voirie et d'éclairage public. Nous continuons notre travail sur l'éclairage public. Je ne pense pas qu'à Ambilly, nous puissions nous plaindre aujourd'hui de l'éclairage public. Au moment où je deviens maire et encore peu de temps après la visite du SYANE, l'éclairage public éclaire. Je ne suis pas certain que le ciel en ait véritablement besoin.

Aujourd'hui ce sont des éclairages publics moins gourmands mais en plus, focalisés correctement et pas en l'air. C'étaient des éclairages publics avec des lumières un peu particulières et surtout très consommatrices. Nous avons réalisé de véritables économies. Nous pouvons notamment retrouver l'économie en section de fonctionnement, ainsi que diverses opérations comme la construction d'une cuisine centrale, la rénovation d'un bâtiment pour accueillir des nouvelles classes primaires et maternelles, la réhabilitation du gymnase ou encore l'aménagement d'un parcours sportif, projet auquel nous tenons et sur lequel un conseiller et au moins un adjoint ont déjà bien travaillé.

(Monsieur le Maire poursuit la lecture de la délibération)

Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. FERAUD.- Concernant tout d'abord la section d'investissement, je me suis déjà exprimé au nom de la minorité en « **propos inaudible** », comme vous le dites vous-même, je reprends le terme, pour que le budget 2021 soit plus « sincère » et fasse panneau

d'affichage. Il s'agissait du reproche principal formulé lorsque nous avons voté, il y a moins d'un an, le budget précédent. Nous pensions que le budget n'était pas sincère. Nous le constatons aujourd'hui puisque nous étions à un taux de réalisation de 30 % pour la section d'investissement. Il s'agit donc d'un bon point et nous voudrions le souligner. Et nous regrettons finalement de ne pas avoir été entendus l'année précédente. Quand vous dites : « Gouverner, c'est prévoir », nous aurions voulu qu'il soit prévu dès 2020 d'établir un budget au plus près de la réalité. C'est le premier point.

Le second point est que vous faites voter un sur équilibre de l'ordre de 4 500 000 euros. Cela signifie que 4 500 000 euros sont mis de côté en section d'investissement. Nous voudrions savoir si ces 4 500 000 euros ont vocation à être sanctuarisés et conservés pour les exercices suivants ou réservés pour « **propos inaudible** », pour les exercices à venir, et d'entamer cette réserve en fonction des besoins que vous consacrez à « **propos inaudible** » dans le futur.

M. le Maire.- Vous savez – parce que vous connaissez quand même assez passablement les chiffres – cela ne peut pas être constitué comme étant une réserve. Cela ne peut l'être intellectuellement. Pour être clair, il ne s'agit pas d'une réserve, ni au niveau intellectuel, ni au niveau comptable. Cela y ressemble. Comme le Canada Dry, cela en a l'odeur, la couleur mais ce n'est pas une réserve.

Aujourd'hui, cet équilibre et ce solde d'exécution à l'investissement reporté, sont dus à au moins deux phénomènes. Le premier phénomène est un taux de réalisation faible comme nous l'avons eu l'année dernière. Je ne pouvais pas prévoir le Covid, c'est clair. Je pense que nous n'aurions pas eu un taux de réalisation à 70 % l'année dernière, mais raisonnablement, nous aurions pu atteindre 50 % de taux de réalisation de ce que nous avons. Cela n'aurait pas été le meilleur, mais en tout cas nous n'aurions pas eu 30 %. Il faut aussi l'entendre. Cette année, je vise bien évidemment plus haut.

C'est aussi parce que – et ce n'est sûrement pas pour me dédouaner là-dessus – nous n'avons pas l'habitude d'investir pour nous-mêmes. Là, nous sommes beaucoup plus justes sur notre raisonnement. Lors de mon premier mandat, j'ai investi un peu comme nous le pouvions. Il fallait tout reprendre, nous avons refait le parc, nous ne nous connaissions pas, vous n'étiez pas encore là. C'est un peu quand même très lointain.

Lors du deuxième mandat, nous avons travaillé – je ne dis pas cela de façon péjorative – pour l'Agglo. Le tram, la voie verte, le Léman Express, le parvis nord de la gare. Nous avons travaillé pour l'Agglo. Nous étions en soutien des politiques publiques que l'Agglo – dont je fais partie bien évidemment, en tant que maire, nous avons un pouvoir de décision – avaient initiées.

Il est vrai qu'il existe un changement de cap. A partir de maintenant, nous investirons notre territoire à Ambilly. Ce sont des projets à l'échelle d'Ambilly. La cuisine centrale, c'est le territoire d'Ambilly, c'est un projet ambillien ; la nouvelle école, c'est le territoire d'Ambilly, c'est un projet ambillien. Le parcours sportif, c'est pour les Ambilliens et pour ceux qui voudront venir se balader et faire du sport. Évidemment, tout le monde est invité puisqu'on nous écoute maintenant partout sur YouTube. Ce n'est pas parce que c'est un projet ambillien que vous n'avez pas le droit de venir. Pour les écoles, c'est un peu plus compliqué ; pour le parcours sportif, c'est tout à fait ouvert. Ce sont des projets qui intéressent directement notre commune et qui sont au cœur de notre politique et de nos actions.

Vous dites que, l'année dernière, nous ne vous avons pas entendus. Vous me permettez cette boutade : nous ne nous entendions pas du tout. Ni vous ni moi. Vous tous, et moi. Je suis d'ailleurs très content que nous ayons passé un peu le cap. Je suppose que

personne n'avait envie d'entendre personne. Je n'ai donc pas vraiment entendu et je n'avais sûrement pas envie d'écouter à certains moments aussi. Ce qui est intéressant, et vous l'avez souligné aussi, c'est le travail aujourd'hui en toute bonne intelligence qui est fait dans les commissions Finances et les débats qui sont ouverts. Nous pourrions ne pas être d'accord. Je ne m'attends pas ce soir à ce que l'opposition vote : « Oui, bravo, Monsieur le Maire, il est génial votre budget ! » Je comprends que chacun ait ses positions. Il est important de toujours avoir le doute. C'est important, c'est cela la démocratie. Pour autant, je suis convaincu que ce budget ne vient pas de nulle part, et que vous avez permis par vos remarques, en tant qu'opposition, de stabiliser un certain nombre d'orientations que nous allions prendre, ou pour lesquelles nous étions peut-être un peu moins sûrs, mais sur lesquelles nous sommes finalement allés parce que nous avons l'impression que ce travail en commun pouvait porter ses fruits. La démocratie aujourd'hui a besoin de confiance, particulièrement notre commune.

Dernier point, il n'est pas anodin et j'ai proposé cette semaine à ma majorité de toujours procéder de cette manière. En commission Finances, chaque fois que nous aurons un projet – par exemple la cuisine centrale puisqu'il est inscrit dans un budget et donc va trouver sa réalité budgétaire - il devra arriver dans la commission Finances comme étant un objet, non pas de débat, puisque c'est ce que nous faisons avancer - c'est un projet porté par la majorité auquel je pense d'ailleurs, vous adhérez - mais sur le financement.

Je porte à la connaissance des uns et des autres, que ce soit la majorité ou opposition, ma volonté d'adopter une logique de trois tiers et que nous puissions maintenant l'appliquer. Là aussi, il s'agit d'une nouveauté pour nous puisque nous n'avons pas mené d'investissements lors des derniers mandats, propres, ou très peu. En tout cas, pas élevés au point que nous puissions avoir ces impressions et ces volontés. Le premier tiers, c'est l'autofinancement. Il peut venir sur la partie que vous imaginez comme étant une partie de réserve ou d'autre chose. Une partie d'autofinancement donc.

Ensuite, une partie d'emprunt possible. Pourquoi ? Parce que l'emprunt nous permet d'allonger la dette sur un temps plus long, de ne pas prendre le trésor que pourrait être les Communaux d'Ambilly et d'autofinancer la totalité, et aussi de perdre à un moment la capacité de pouvoir souscrire des emprunts de qualité. Si vous avez de la réserve, vous bénéficiez de taux d'intérêt plus faibles et vous pouvez donc accéder à des emprunts tout à fait satisfaisants, qui ne viennent pas peser de tout leur poids dans la section de fonctionnement.

Et puis enfin, quelque chose qui est un peu nouveau pour nous, mais qui n'est pas nouveau pour l'Agglo parce qu'ils s'en sortent toujours très bien, c'est la recherche de subventionnements extérieurs, au niveau de l'Europe, plus particulièrement des fonds donnés par la Région qui viennent de l'Europe, les fonds au niveau départemental et parfois, par exemple, l'ADEME ou d'autres organismes liés aux ministères. Nous pouvons avoir aussi, par exemple, sur la perspective énergétique d'une rénovation, des financements avec de hauts potentiels de subventionnement.

On nous annonce parfois même dans le cadre des plans de relance, 30 %, 40 %, 50 % de financement. 50 %, je n'y crois pas réellement. Dans tous les cas, sur des financements qui commencent à avoir des poids importants au niveau budgétaire, par exemple 2 millions ou 3 millions, si vous parvenez à obtenir 30 % de financement extérieur, cela devient intéressant.

Quand je parle de trois tiers, il ne s'agit pas de respecter strictement 33 %, 33 %, 33 %, je vous évite les chiffres à la virgule, mais de parvenir à chaque fois à discuter des plans de financement. Pour donner plus de légitimité à ces plans de financement, je souhaite que nous soyons collectivement investis de la compréhension de ce que nous construisons budgétairement pour se donner les moyens de construire autrement, d'avoir

ces débats en commissions Finances, tout à fait constructifs, quels que soient au final les positionnements des uns et des autres.

Avez-vous d'autres questions ou d'autres remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n°2021-032 est adoptée à l'unanimité et 6 ABSTENTIONS : M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, Mme CHAUVET, M. EL BAKI

N°2021-033 : Vote des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2021

Rapporteur : M. le Maire

(La délibération n°2021-033 est annexée au procès-verbal)

M. le Maire.- Je ne vais pas répéter mon petit *laisus* de tout à l'heure, ce serait inconfortable de le faire deux fois. Mais, nous n'augmentons pas les taxes.

(Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération)

M. le Maire.- Il est inutile d'augmenter la taxe d'habitation de toute façon. Avec la compensation de l'État, l'année prochaine, tout sera compensé et la taxe d'habitation disparaîtra de sa belle mort. Entre nous, je ne suis pas tout à fait d'accord avec la réforme de l'État sur cette question. Pour autant, les taxes d'habitation ont été des mécanismes assez injustes qui ne prenaient pas assez en compte les revenus de nos citoyens. La compensation me fait cependant un peu peur parce qu'elle rigidifie le lien financier existant entre la commune et l'État. Nous verrons. Peut-être qu'une vraie réforme fiscale locale sera menée un jour. Je l'appelle de mes vœux. Vous savez que l'année prochaine ont lieu les élections présidentielles, ce sera peut-être au débat. Globalement, ce n'est jamais un débat avant. Cela le sera une fois le nouveau président élu. Ils ne se risquent pas à parler véritablement d'une réforme fiscale de cette ampleur avant les élections.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. FERAUD.- Je partage une petite remarque. Effectivement, au niveau d'Ambilly, il n'existe pas d'augmentation – comme vous le soulignez, d'ailleurs – depuis le début de vos mandats. Néanmoins, je souhaiterais indiquer un point. Il me semble que l'Agglomération a récemment voté une hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui impactera la somme que paieront les redevables de la taxe foncière – c'est également répercuté auprès des locataires – et qui impactera donc les habitants d'Ambilly. En soi, le taux n'augmente pas, mais il existe néanmoins une augmentation qui sera ressentie par les habitants.

M. le Maire.- Oui, mais ils ne paieront plus la taxe d'habitation. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'avère tout de même bien plus faible que la taxe d'habitation qu'ils payaient auparavant.

M. FERAUD.- Oui, tout à fait.

M. le Maire.- Je précise cela au niveau du transfert fiscal.

M. FERAUD.- Oui. Certaines personnes ont arrêté de la payer depuis déjà un ou deux ans.

M. le Maire.- Trois ans, parfois.

M. FERAUD.- Même trois. En tout cas, il existera une augmentation sur le solde final. Elle ne sera pas due à la commune, effectivement, mais à la hausse de la taxe sur les ordures ménagères.

M. le Maire.- Oui, bien sûr. Cela a été voté en Agglomération en ces termes parce que la question de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est un budget propre au sein du budget de l'Agglomération. Ce budget fonctionne avec ses propres ressources, c'est-à-dire qu'il ne dépend pas directement du budget général. Cela doit résulter d'une volonté d'équilibre. Cela faisait longtemps que cette taxe n'avait pas été augmentée. Par ailleurs, des besoins augmentent et de nouveaux investissements sont réalisés, donc il est nécessaire de trouver des ressources propres.

Merci. S'il n'y a pas de questions, pas d'autres remarques, je vais donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n°2021-033 est adoptée à l'unanimité.

N°2021-034 : Subventions 2021 aux associations Ambilliennes

Rapporteur : M. Le Maire

(La délibération n° 2021-034 est annexée au procès-verbal)

(Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération)

M. le Maire.- Est-ce exact Abdelkrim ? Les chiffres sont les bons. Culture-mémoire, batterie fanfare : 4 000 euros. La plupart du temps, ils refont une partie de leurs costumes chaque année et il s'agit toujours à peu près du même montant. Il s'agit d'un tissu et d'un fournisseur spécial. C'est une batterie fanfare à l'ancienne, en costume militaire donc cela constitue toujours un investissement pour eux.

Loisirs animation, Lire et faire lire. Il s'agit notamment de l'intervention de cette association dans le milieu scolaire.

Secteur scolaire, l'APEEA proposera encore des activités cette année. Elles seront différentes, comme le Club Mon Bel Automne, avec des activités très largement réduites. C'est beaucoup plus compliqué.

L'ASSAD, c'est l'association des aides à domicile. Il s'agit de clés de répartition. Sauf si Laurent me dit l'inverse : ce sont des clés de répartition par le nombre de personnes pour qui le service est rendu, est-ce bien cela ?

M. GILET.- Non, c'est par rapport aux habitants de la commune.

M. le Maire.- Oui, c'est ce que je veux dire, je me suis peut-être mal exprimé. C'est un prorata par rapport au nombre d'habitants, est-ce exact ?

M. GILET.- Oui, c'est cela.

M. le Maire.- Alfa3 A, c'est le relais d'assistantes maternelles. Ce montant est réévalué chaque année selon le nombre de personnes reçues dans le cadre d'une convention.

Le CCAS, on fait rentrer quelques « *propos inaudible* » un peu particulières, à hauteur de 10 000 euros. Est-ce cela, Madame GROS ? Vous avez reçu aussi toutes les délibérations ? Elles ont été rectifiées suite à notre travail d'hier. J'ai dû tout reprendre, car il demeurait une erreur sur le montant reporté. Tout a été repris maintenant, c'est tout à fait conforme et voté en conformité.

Politique de la ville, l'AFIAA qui s'occupe notamment du français langue étrangère et du soutien aux personnes qui ne maîtrisent pas ou peu le français. Le Conseil Citoyen et ses actions, qui organise un grand nombre de stages mais également beaucoup d'autres actions, à hauteur de 1 000 euros. « *propos inaudible* » continue à se mobiliser.

Alors vous remarquerez un grand absent de ce tableau qui est le football féminin.

M. MIHOUBI.- “*Propos inaudible*”

M. le Maire.- Thonon Évian Grand Genève, tu fais bien de le préciser. Abdelkrim, tu pourras d'ailleurs rajouter d'autres précisions si besoin. Nous avons eu des échanges très tendus avec Thonon Évian Grand Genève. Quand je dis : « très tendu », c'est un euphémisme.

Ils se sont un peu détendus lors des derniers jours lorsque nous avons notifié, purement et simplement, que nous arrêtons le sponsoring. Nous ne soutiendrons donc plus, non pas le football féminin, car Ambilly est la ville du foot féminin. Nous soutiendrons le football féminin et nous aurons plusieurs manières de le faire, notamment à travers des appels à projets, des clubs déjà existants ou autres. Ambilly reste la ville du football féminin.

Nous avons soutenu pendant très longtemps le club FCAF, devenu ensuite ETG en conservant son agrément, puis Croix de Savoie Academy Football Club. Celui-ci avait conservé son agrément et son lien avec Ambilly, et il est ensuite parti en lâchant son agrément. L'association a été dissoute, et il a rejoint le Thonon Évian Grand Genève.

Cela ne posait pas de problèmes au départ dans le sens où il pouvait exister un club du Grand Genève, Ambilly pouvant prendre toute sa part. Sauf que la blague ne pouvait pas continuer à durer. Le club s'appelle toujours Thonon Évian, mais nous n'y retrouvons plus forcément le projet que nous avons initié au départ.

Et comme nous sommes dans une relation de sponsoring, ou d'investisseur d'une certaine manière, si nous pensons que cela ne correspond plus forcément à notre image ou à ce que nous voulons porter, nous arrêtons. J'avais promis que nous le ferions, nous l'avons fait, et nous avons aujourd'hui maintenu cette position auprès du président du TEGG FC ainsi que de son vice-président.

Pour autant, cela a entraîné des questions de la part du président. Je l'indique en toute transparence. Il nous a demandé si nos propos concernaient uniquement la D2. Ils concernent notamment la D2 et nous ne voulons plus sponsoriser la D2.

Les filles licenciées qui évoluent aujourd'hui sur le site d'Ambilly pouvaient-elles se maintenir ? Nous avons répondu oui jusqu'en U13, c'est-à-dire dans toute la période de formation parce que nous avons la possibilité de maintenir les terrains. C'est une volonté politique de dire que nous ne mettons pas les personnes à la porte, mais nous ne voulons simplement plus soutenir ce qui ne nous concerne pas, c'est-à-dire les clubs élites.

Vous avez peut-être eu connaissance des déclarations dans la presse du président, enfin M. TRUCHOT, qui dit que, finalement, nous ne lui donnions rien. Si Ambilly ne donnait rien, j'ai tendance à penser que ce n'est pas grave si nous ne donnons rien aujourd'hui. Or, elle donnait quand même. J'ai donc l'impression que, symboliquement en tout cas, la situation ne changera pas. Ambilly ne donnait rien, donc Ambilly ne donnera rien. La situation est un peu autre parce que nous avons tout de même donné durant quelques années. Les contrats étaient d'ailleurs parfaitement respectés en ce qui concerne le *sponsoring*, le nom sur les maillots, l'arche, l'investissement au niveau de l'image était tout à fait conforme à nos conventions. Mais, cela n'est plus notre projet.

La question a aussi été posée pour la partie associative du site d'Ambilly. Jusqu'en U13, conservons-nous un subventionnement pour les jeunes filles ? J'ai répondu de façon très claire que cette question ne serait pas tranchée tout de suite et qu'elle ferait l'objet d'une discussion dans une commission Finances extraordinaire. J'ai quelques idées à ce sujet mais il est certain que cela ne sera pas et ne pourra pas être un subventionnement classique tel que nous l'avons dans les autres clubs sportifs qui, eux, ont encore leur localisation et leur lien direct avec la commune d'Ambilly.

Cela pourrait par exemple se faire au prorata du nombre de jeunes filles d'Ambilly qui s'entraînent dans ce club et au prorata des jeunes filles qui seraient dans l'agglomération. Je pense que cela a du sens et que cela constitue toute notre politique depuis des années à l'égard du sport dans l'agglomération. C'est le cas du « **propos inaudible** » sport pour lequel nous avons beaucoup œuvré. Ce serait donc plutôt une logique de prorata comme il est d'ailleurs possible de le faire pour d'autres clubs qui ne sont pas forcément sportifs, et comme nous le réalisons avec l'aide aux familles dans les clubs qui ne sont pas des clubs ambilliens. Mais pas de cette manière en tout cas.

Encore une fois, ce que j'exprime ce soir, ce sont au minimum des volontés personnelles et au maximum des choses que nous avons discutées entre nous. Il ne s'agit ni d'une décision que j'ai prise, ni d'une décision de mon adjoint au sport. C'est une discussion renvoyée à l'intelligence de la commission Finances dans son ensemble, pour déterminer si nous allons dans cette direction ou non, ou encore si nous conservons uniquement les terrains. Nous pouvons en effet considérer que, lorsque vous annoncez à ces teams là que c'est terminé, il est difficile, en matière d'organisation par rapport à cette jeunesse, d'aller chercher des terrains à droite et à gauche. Ce serait innommable, ce ne serait pas juste et cela ne serait pas conforme à la politique sportive que nous menons dans cette commune depuis des années à l'égard de la jeunesse.

Parce que c'est aussi une part de subventions à proprement parler, j'ai également demandé à ce que les locaux utilisés à la Martinière, au-dessus, et qui servaient un peu de lieu de rassemblement, soient vidés afin qu'il ne reste aucun lien là-bas. J'ai indiqué que la partie du club qui resterait jusqu'en U13 – U13, pour être bien clair pour tout le monde, signifie « *under thirteen* », donc moins de 13 ans, donc vraiment les jeunes filles qui ont moins de 13 ans – pourrait disposer, comme on l'attend pour les autres clubs, du *club house*. Le club de foot féminin dispose d'un *club house*. Il s'agit du petit chalet en bois qui se trouve au stade, déjà existant, pour ranger le matériel, pouvoir organiser la buvette, etc. comme avec le club de foot masculin ou autres. Cela serait conservé dans ce cadre.

A la suite de ces réponses, le président du TEGG m'a indiqué être rassuré par un certain nombre de propos, et précise qu'il attend que les décisions soient prises en interne chez nous pour pouvoir travailler sur les nouvelles bases que nous avons déterminées ce soir. Voici où nous en sommes de notre relation, que nous ne qualifierons pas de conflictuelle, mais empreinte d'une petite crise qui a pu survenir ces deux, trois dernières semaines et qui à mon avis, remet aussi tout à fait les choses au clair. Elle est de nature à garantir les intérêts de la commune sans empêcher le Thonon Évian Grand Genève

d'assumer ses ambitions. Nous comprenons ces ambitions, cette volonté d'aller plus loin au niveau de l'élite, mais ce n'est plus notre projet.

J'avais indiqué à la commission Finances que nous mènerions ce combat, ce projet et cette discussion. J'avais également précisé que le travail réalisé serait présenté ici en Conseil Municipal, ainsi que le tableau des subventions tel qu'il a été déterminé en commission Finances. Ainsi, c'est d'une manière éclairée que vous pouvez ce soir, vous faire votre propre avis sur ce travail sachant que la majorité d'entre vous y a déjà participé.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. FERAUD.- Une remarque, simplement. La minorité va effectivement voter en faveur du tableau des subventions que vous proposez. C'est en ligne avec ce qui avait été présenté en commission Finances d'une part, et d'autre part avec notre remarque de l'année précédente concernant le football féminin. Nous n'avons donc aucune observation à faire et nous sommes en ligne avec les subventions proposées ce soir par la majorité.

M. le Maire.- Merci. Monsieur MIHOUBI va nous parler du football féminin.

M. MIHOUBI.- Non pas du tout, ce n'est pas cela. Nous n'allons pas parler du football féminin, mais des jeunes filles qui s'entraînent sur la commune d'Ambilly. Il faut bien être en adéquation entre ce que nous avons dit et ce que nous faisons. Nous avons toujours dit que nous subventionnions la jeunesse. C'est ce que nous avons toujours dit et c'est ce que nous allons toujours faire. Le point sur lequel il faut rester attentif, c'est qu'ils attendent après nous, mais nous attendons aussi après eux.

Nous leur fournissons les terrains, nous leur facilitons les entraînements jusqu'en U13 mais il faut noter que s'ils ne suivent pas leurs engagements ou ne respectent pas leur décision par rapport à nos demandes par la suite, ces jeunes filles ne pourront plus s'entraîner avec le Thonon Évian Grand Genève. S'ils les abandonnent, il est indispensable que nous, tous autant que nous sommes dans l'assemblée, nous disposions d'alternatives. Je mets donc un petit peu la puce à l'oreille en vous demandant de faire attention. S'ils ne respectent pas leurs engagements, nous ne devons pas abandonner ces jeunes filles. Tout simplement. Je souhaitais juste ajouter cette petite remarque. Et le foot féminin est à Ambilly. Ce n'est pas Thonon Évian Grand Genève qui prône.

M. le Maire.- Très bien. Pour terminer également en toute transparence, je vous informe que des changements auront lieu concernant la configuration du football dans notre agglomération. Des discussions s'engagent entre le club d'Annemasse-Ambilly et le club d'Annemasse, Annemasse-Gaillard en réalité, avec des perspectives nouvelles. Il n'existe aucune ingérence de notre part sur ces questions. Les clubs sont tout à fait aptes à gérer leurs affaires entre eux. Nous serons cependant aussi amenés à savoir si nous soutenons ces projets et si nous allons dans ce sens ou pas. À mon sens, c'est tout à fait positif, mais cela fait partie des changements stratégiques qui étaient depuis un moment dans les têtes des uns et des autres et qui attendaient juste de mûrir. Ce n'est pas toujours évident car les clubs possèdent leur propre logique.

M. MIHOUBI.- « Propos inaudible »

M. le Maire.- Pardon ? 1000 licenciés. Oui, si cela se réalise. Il s'agit d'un grand challenge. Des mariages ont été plus ou moins réussis, je ne doute pas que celui-là serait bon, il y a « *propos inaudible* » depuis quelques années et il attendait de mûrir. C'est la vie des clubs.

Il y a une quinzaine d'années, c'était le club athlétique d'Ambilly qui s'était marié avec le club athlétique d'Annemasse. Ils avaient divorcé au bout de très peu de temps avec perte et fracas, les choses ne sont pas toujours aussi simples. Elles peuvent cependant parfois très bien se passer. Si cela se concrétisait, nous reviendrions vers vous. Je pense que nos présidents seraient amenés à s'exprimer devant le Conseil Municipal sur ce nouveau projet. En tout cas, je les y inviterai.

S'il n'y a pas d'autres questions ou d'autres remarques, nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n° 2021-034 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Je vais laisser la parole à mon adjoint, M. SICLET. L'autre Guillaume de cette salle. Tu présenteras aussi la délibération concernant la fin de la mission de portage de l'EPF pour le futur bâtiment IFSI/Grand Forma, et je te laisserai aussi présenter – je rajouterai peut-être quelques éléments, mais j'en ai parlé tout à l'heure – la proposition de rachat anticipé par la ville d'Ambilly de la propriété Capolo. Je te laisse la parole.

N°2021-035 : Avis sur les projets de mise en concordance des cahiers des charges des lotissements « Ambilly Est » et « Vers la Gare » avec le Plan local d'urbanisme

Rapporteur : M. SICLET

(Délibération n°2021-035, annexée au procès-verbal).

M. SICLET.- Merci. Concernant la délibération sur les projets de mise en concordance des cahiers des charges, il s'agit en fait de mettre en concordance les cahiers des charges qui relèvent du Code civil et qui s'appliquent entre les co-lotis, avec le Plan local d'urbanisme. Il existe en effet des incohérences et cela crée une insécurité juridique pour Haute-Savoie Habitat qui est en train d'acquérir des terrains pour la ZAC Étoile. Ces terrains font également partie d'un lotissement parce qu'ils se trouvent en limite de lotissement, entre la ZAC Étoile et les lotissements au Nord. Une enquête publique a été réalisée en janvier et en février. Le rapport du commissaire enquêteur est favorable à la suppression des clauses du cahier des charges qui se trouvent en incompatibilité avec le Plan local d'urbanisme.

(M. SICLET donne lecture de la délibération).

M. SICLET.- Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. FERAUD.- Bonsoir, Monsieur SICLET. Il ne s'agit pas particulièrement d'une question, mais d'une explication concernant le vote de la minorité. Nous allons voter contre cette délibération. Pas particulièrement sur ce point, mais plus généralement sur la globalité du projet ZAC Étoile pour lequel vous connaissez notre position.

Nous ne sommes pas entièrement favorables à la configuration actuelle du projet, notamment la hauteur des bâtiments et la configuration retenue. La délibération d'aujourd'hui, pour laquelle nous allons voter, appelle à une mise en concordance des règles d'urbanisme de lotissement pour permettre la construction d'immeubles d'une hauteur assez

importante. C'est pour ces raisons, sur le principe, que nous allons nous opposer au vote de cette délibération.

M. SICLET.- Merci. Je comprends très bien. Cependant, sur le point particulier de cette mise en concordance, il s'agit de terrains situés au nord de la ZAC Étoile, et dans lesquels la hauteur des bâtiments est beaucoup plus restreinte que dans la partie sud, où effectivement sont prévus des bâtiments de grande hauteur. Je comprends cependant tout à fait votre position.

M. le Maire.- Moi, je la comprends moins. Je pense que vous profitez d'une délibération qui n'a pas forcément de lien pour vous exprimer sur un autre contenu. Vous êtes bien sûr libres de le faire. Nous parlons ici d'un sujet particulier qui est la concordance des cahiers des charges de lotissements. Voter contre cela, c'est voter contre l'objet de la délibération. Vous détournez donc très clairement l'objet d'une délibération pour affirmer un autre point qui lui, par contre, est acceptable. Excusez-moi pour ce petit point de méthode qui me fâche un peu. Pas beaucoup, vous le voyez bien. Je garde le sourire. Mais je trouve que c'est un moyen détourné. Vous dites : « Non » ? Vous dites : « Oui » ?

M. FERAUD.- Je réponds très brièvement à M. MATHELIER. C'est une question de principe, effectivement. Le lien est quand même établi avec la ZAC Étoile. Nous comprenons bien que l'on ne parle pas de hauteur à six ou sept étages dans le versant nord. Pour autant, encore une fois, cela a fait l'objet de quelques réactions de la part des colotis, et nous allons nous opposer à cette démarche pour leur exprimer notre soutien.

M. le Maire.- Des colotis qui n'habitent pas là.

M. FERAUD.- Quelques-uns pourraient être concernés.

M. le Maire.- Des colotis qui n'ont jamais exprimé quoique ce soit auparavant sur leurs droits et leurs devoirs. Tout est dit et il n'existe aucun problème. Je comprends également les oppositions de principe. Il n'y a pas de souci. Soyons cependant attentifs à cela.

Par ailleurs, j'ai proposé aux services et à Guillaume SICLET que désormais, puisque nous entrons de plus en plus dans la phase opérationnelle, qu'un point soit réalisé en ouverture de chaque commission d'urbanisme aménagement sur l'avancement des travaux de la ZAC, les débats, les enjeux et les décisions que nous devons prendre.

C'est un point qui sera maintenant systématiquement inscrit à l'ordre du jour. Nous organisons des comités stratégiques réguliers, des revues de projets aussi très régulières, et il est important que tout le monde puisse bénéficier de cela. Vous pourriez vous demander pourquoi je ne l'ai pas fait avant.

Tout simplement, parce que nous n'étions pas encore dans une phase opérationnelle. Nous l'avons quand même fait auparavant à travers des projets précis, comme les permis de construire.

Il peut s'agir de débats simples : sur la perspective d'innovation sociale, la question de la culture au sein de la ZAC... Ce ne sont pas toujours des points réglementaires qui sont proposés, mais des points d'avancement, puisque les comités stratégiques couvrent beaucoup d'autres aspects que simplement l'opérationnel du moment. Certaines décisions doivent également être portées avec vigueur par la commune et je ne manque pas de le faire.

Merci à vous. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vais procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n°2021-035 est adoptée à la majorité avec 6 voix CONTRE : M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, Mme CHAUVET, M. EL BAKI

M. le Maire.- Guillaume, je te laisse à nouveau la main.

N°2021-036 : Fin de la mission de portage de l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie et rachat du bien pour le futur bâtiment IFSI/Grand Forma

Rapporteur : M. SICLET

(Délibération n°2021-036 annexée au procès-verbal)

M. SICLET.- Il s'agit d'acheter le terrain destiné à la construction de la nouvelle école d'infirmières auprès de l'EPF qui le porte actuellement. Des échanges contractuels ont déjà eu lieu entre Ambilly, Annemasse Agglo et l'EPF concernant le portage et la propriété de ce terrain. Nous avons déjà payé ce terrain à l'EPF et cette opération ne nous fera donc pas sortir du budget.

(M. SICLET procède à la lecture de la délibération).

Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. FERAUD.- Il s'agit seulement d'un bref commentaire, encore une fois pour expliquer le vote. Nous allons nous abstenir car nous ne percevons pas forcément la nécessité pour la commune de se porter acquéreur du terrain pour le compte du futur bâtiment, alors que le grand opérateur sur la ZAC Étoile contrôle une part du foncier. Dès lors, nous ne percevons pas l'intérêt pour la commune de s'interposer en faisant l'acquisition de ce terrain. Nous pensons que cela constitue potentiellement un risque pour la commune. Nous aurions préféré que l'Agglomération et que certains acteurs sur la ZAC Étoile coordonnent ce projet d'acquisition, ou en tout cas le mènent jusqu'à son terme sans impliquer la commune.

M. le Maire.- Très bien. Je me permets peut-être de répondre car il y a une part d'histoire. Nous ne commencerons pas par « Il était une fois » mais ce n'est pas loin. À l'époque, le site de l'hôpital devait être racheté très rapidement car l'hôpital avait pour projet de partir. Ambilly s'était donc porté acquéreur du site de l'hôpital car l'Agglomération ne voulait pas entrer en matière. Cela a d'ailleurs entraîné de grandes difficultés au niveau budgétaire pour nous, car nous avons dû porter le tènement du site de l'hôpital pendant un an et demi.

Lorsque je suis devenu maire, la volonté de réaliser la ZAC Étoile existait mais pas encore sur le site de l'hôpital. Au moment où je suis arrivé sur ce projet avec l'Agglomération, j'ai dit au président de l'époque, Robert BORREL – cela fait un peu vieux baroudeur quand je l'explique parce que Robert BORREL n'est plus président depuis un moment – : « En tant que maire, je suis tout à fait d'accord pour faire entrer le site de l'hôpital dans le projet ZAC Étoile afin de lui donner davantage de réalité ».

Une partie de la ZAC avait d'ailleurs été faite de l'autre côté des voies, près du bâtiment de l'Agglomération. « **Propos inaudible** » plutôt vers Ville-la-Grand et autre. J'ai précisé : « À la seule et unique condition que soit prévu de l'enseignement supérieur pour

avoir un produit à haute valeur ajoutée au niveau intellectuel, et pas uniquement du logement, des services et des commerces ». À l'époque, cela a plutôt été balayé.

Mais je me suis acharné sur cette question en répétant : « Je veux absolument qu'il y ait de l'enseignement supérieur en Haute-Savoie. » Les débats ont avancé jusqu'au jour où Robert BORREL a lâché. À l'époque, il a dit : « Une chaîne a rompu devant moi » et « Guillaume, je pense que tu as raison, il faut qu'on aille dans ce sens-là ». À partir de ce moment, nous avons travaillé à la réalisation et à la réalité de ces projets d'enseignement supérieur.

Est arrivée également la question de l'IFSI. J'ai eu l'occasion de vous lire et de vous entendre sur les conditions de l'enseignement à l'IFSI et je suis attentif à cela. Je rappelle par ailleurs que ce bâtiment n'appartient pas à la commune.

Nous pouvons aussi nous exprimer à l'égard de la Région, de l'État et du CHAL sur les conditions de l'enseignement puisque ce bâtiment ne nous appartient pas. La commune n'a donc que peu de prises sur ce sujet. En revanche, l'action de la commune était de trouver des solutions lorsque des problèmes se sont posés. Je vous parlais tout à l'heure des plans de financement par objet. La Région a dit : « Je mets 4 millions, pas plus » ; Annemasse Agglomération a dit « Je suis prêt à mettre tant » et à l'époque, j'avais pris un engagement. J'avais précisé, pour que la réalité des choses puisse se faire et étant donné qu'il s'agirait d'une ZAC d'intérêt intercommunal et non d'intérêt communal, je voulais – et c'était une volonté politique – faire en sorte que la commune soit reconnue dans son action pour l'enseignement supérieur dans l'histoire de la construction de cette ZAC.

Acheter le foncier signifiait garder une partie du pouvoir. Vous critiquiez tout à l'heure à juste titre les conditions de l'IFSI. Dans les prochaines années, nous aurons accès aux discussions essentielles puisque nous sommes partie prenante du nouvel IFSI.

Vous avez parlé de risques. Il peut toujours exister un risque mais il s'agit ici d'un bâtiment public. Il ne comporte donc pas de risques similaires à ceux liés à un bâtiment de logements ou encore plus, de services actuellement.

Si nous parlions d'une activité de bureau, j'entendrais parler de risques. Le risque que nous courrons ici est de récupérer un bâtiment, et surtout de conserver le tènement foncier pendant un nombre d'années dépassant notre vie humaine. Nous continuons donc à matérialiser l'engagement de la commune d'Ambilly dans l'histoire de la construction de la ZAC à travers ce jeton qui s'appelle la maîtrise foncière.

C'est pour cette raison que j'ai toujours affirmé la nécessité de cette acquisition. Cela ne sera peut-être pas le cas pour les autres locaux de formation supérieure, mais l'IFSI est un objet à part. C'est ce que l'on appelle parfois un coup parti car l'IFSI nous pose quand même quelques questions. Il a commencé à se poser la question avant que la ZAC et le plan guide soient totalement réalisés. Il a donc fallu un peu tirer dans tous les sens pour faire en sorte que le projet avance au mieux pour la construction de la ZAC et que cela ressemble le moins possible à un coup parti, tout en ayant conscience qu'il s'agissait d'un objet à part. C'est dans ce cadre que nous avons travaillé.

Je rappelle aussi que si la commune d'Ambilly n'avait pas mis un petit peu au panier, l'IFSI partait à FINDROL C'était aussi un moyen de conserver ce site d'enseignement supérieur en centre-ville à proximité de la gare. Nous nous sommes battus un grand nombre de fois. Le plan de financement n'est validé définitivement que depuis un mois, un mois et demi. Il a encore fallu lutter. J'ai entendu plusieurs fois le député Martial SADDIER dire : « Si vous nous 'emmerdez' encore avec ce projet, on s'en 'fout', on sait faire, on va le construire à côté du CHAL » et je ne l'écoute même plus.

Il faut donc parfois avoir ce courage politique, pour une somme relativement modeste par rapport à ce que nous portons habituellement, de s'impliquer clairement, simplement, honnêtement et de façon très lisible au regard des Ambilliens sur ce projet, en mettant en œuvre la commune comme étant un acteur de tout cela. Cela m'a permis, en tant que maire, de participer à l'ensemble des discussions sur les plans de financement, sur le montage financier et demain à l'ensemble des discussions, qui au-delà du seul permis de construire permettront d'avoir une IFSI de qualité. En qualité de maire, cela m'a permis par exemple de participer au jury du choix architectural de l'IFSI.

Voilà pour l'histoire de ce terrain. Cet éclairage vous permettra peut-être de réfléchir un peu différemment et d'aller dans le sens d'une approbation de cette délibération.

Nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n° 2021-036 est adoptée à l'unanimité avec 6 ABSTENTIONS : M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, Mme CHAUVET, M. EL BAK I

N°2021-037 : Proposition de rachat anticipé par la Ville d'Ambilly de la propriété « Capolo », 28 rue des Écoles, portée par l'Établissement public foncier de la Haute-Savoie.

Rapporteur : M. SICLET

(Délibération n° 2021-037, annexée au procès-verbal)

M. le Maire.- Nous pouvons présenter la dernière délibération, Monsieur SICLET.

M. SICLET.- La maison Capolo a été identifiée via un emplacement réservé au PLU comme étant un emplacement stratégique pour construire une voie de mobilité douce entre la rue des Écoles et le Clos Babuty, en prolongement d'ailleurs d'une autre mobilité douce qui se construira sur la résidence COGEDIM et qui a fait l'objet d'un vote au mois de septembre dernier. Le réseau de chaleur passera également passer sur ce terrain afin de relier la chaudière qui fera partie de la ZAC, notamment au gymnase, aux terrains de la mairie, au Clos Babuty, etc. Nous allons donc mettre fin au portage en cours sur cette maison Capolo, en soldant ce qui reste à payer. Lorsque nous serons propriétaire de ce terrain, nous détruirons la maison afin de procéder aux travaux pour le réseau de chaleur puis pour la mobilité douce.

(M. SICLET procède à la lecture de la délibération)

M. SICLET.- Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. le Maire.- Très bien. Merci, Guillaume, de ces précisions et de la clarté de ces précisions. Je le rappelle à chaque fois, c'est également la réalisation de l'un de nos projets qui se met en place avec la maison Capolo. Un projet simple qui est de connecter deux points de la ville, mais en sécurité. Cela représente un grand tour, mais je trouve que c'est tout à fait conforme à ce que nous avons annoncé et promis lors de la campagne électorale.

S'il n'y a pas d'autres questions ou d'autres remarques, je vais donc procéder au vote. Pas de questions non plus en ligne ? Tout va bien. Vous ne dormez pas ? Tout se passe bien ?

(Pas de questions, pas de remarques).

(Il est procédé au vote)

La délibération n°2021-037 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Le Conseil Municipal est terminé. Vous devez passer auprès de Grégory, en respectant les gestes barrières, pour signer trois feuilles : deux feuilles concernent le vote du budget et une feuille de présence. Ne partez pas sans cela, sinon cela sera compliqué. Merci à tous.

Mme BAILLY.- Guillaume, comment fait-on lorsqu'on est en visio pour signer les documents ?

M. le Maire.- Les documents vous seront portés et ceux qui le peuvent viendront les signer en mairie. Je crois que cela peut être aussi fait par procuration. C'est possible par procuration en disant que vous signez électroniquement. C'est aussi prévu. Merci beaucoup à tous, merci à ceux qui sont en ligne. Une fois que cela s'est décanté, tout s'est bien passé. Je vous remercie et je vous souhaite à tous une excellente soirée. Prenez vraiment soin de vous et de votre famille. Merci bien à tous. Au revoir, bonne soirée.

La séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h02

Fait à Ambilly, le

14.03.2022

Guillaume MATHELIER, Maire

Bertilla LE GOC,

Adjointe au Maire, Secrétaire de séance



ANNEXES AU PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 08 avril 2021

Délibérations n° 027 à 037